17

InfoNews



JANVIER 2022



DANS CE NUMERO

Dossier spécial : propositions de la FNEDRE pour la relance du plan antiendommagement des réseaux | <u>P.2</u>

Vie de la Fédération | P.12

Chers confrères,

Durant l'été dernier, le Conseil d'administration engagé une réflexion, dans le prolongement du plan de mandat, pour consolider la stature de la Fédération, assurer la stratégie et renforcer les relations avec les pouvoirs publics, les autres fédérations professionnelles, ... Ceci afin de pouvoir influer pleinement sur les orientations et évolutions qui impacteront nos métiers dans les 5 à 10 ans à venir.

Dans ce cadre, nous avons bâti une proposition de plan d'actions visant à relancer le plan antiendommagement et à positionner la FNEDRE et ses adhérents au centre de l'écosystème de l'amélioration de la cartographie des réseaux et de la sécurité des travaux.

Les propositions inscrites dans ce plan d'actions ont été partagées et discutées avec les adhérents à l'occasion des 7 réunions régionales qui se sont déroulées en visioconférence entre la mi-novembre et la mi-décembre 2021.

Elles sont en cours de présentation aux pouvoirs publics (Ministère de l'écologie, COPIL de la certification, ...), ainsi qu'aux autres Fédérations professionnelles concernées.

Il ne s'agit pas du plan d'actions de la FNEDRE mais bien d'un projet d'intérêt général sur lequel nous voulons obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs.

Nous pensons que les objectifs de ce plan, détaillés dans cette InfoNews, peuvent être atteints collectivement, sans nouveau changement réglementaire, par une meilleure connaissance de la réglementation actuelle par tous, et notamment les responsables de projets.

Des interactions plus vertueuses doivent enfin se mettre en place entre tous les acteurs concernés. C'est le sens de la refonte du logigramme IC/OL en phase projet présenté page 9 que nous avons élaboré et proposé aux autres acteurs. Dès sa validation finale par le COPIL de la certification, ce logigramme, que nous vous communiquons en avant-première, sera labellisé par l'Observatoire national DT-DICT et mis en ligne sur le site www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr. Vous pourrez alors évidemment l'utiliser dans votre communication et vos relations commerciales.

Bonne lecture!



Propositions d'actions pour l'amélioration de la cartographie des réseaux et la sécurisation des travaux.

La FNEDRE représente une profession au service de l'amélioration de la cartographie des réseaux et de la sécurité des travaux. Ses adhérents sont au cœur des interactions entre les différents acteurs concernés par le plan antiendommagement des réseaux.

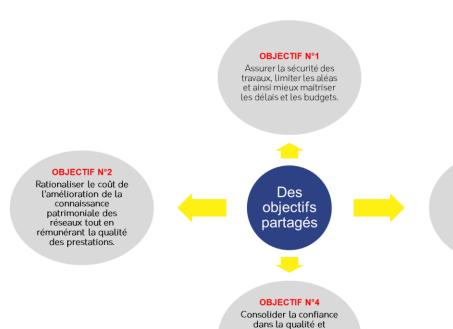
La profession bénéficie d'une vision à 360° des enjeux à partir de laquelle elle doit être à même de faire des propositions allant dans le sens de l'intérêt général, avec des objectifs qui ne peuvent qu'être partagés par le plus grand nombre.

Mise en œuvre de la réforme : constats

Les propositions de la FNEDRE

Plan d'actions 2022

Plan d'accompagnement des adhérents



l'homogénéité des prestations de détection en s'assurant de leur bonne exécution.

OBJECTIF N°3

Capitaliser sur les missions de détection pour assurer la bonne utilisation des fonds publics.

Les évolutions réglementaires se superposent



- Le niveau d'appropriation de la réforme par les différents acteurs est très disparate. Ce malgré d'importants efforts de pédagogie portés par tous les institutionnels concernés.
- Les exploitants de réseaux ont déployé en interne les processus les mieux adaptés à leurs contraintes et priorités : ils sont prêts.

Le processus d'amélioration de la cartographie « est en panne »

- Plusieurs exploitants utilisent massivement le recours aux IC lors des réponses aux DT.
- Les retours d'IC n'atteignent pas les volumes attendus, et cela n'évolue pas. Les plans des exploitants s'améliorent trop peu par les retours d'IC.
- Ramené au mètre linéaire lorsqu'il est refacturé, le coût des IC est élevé pour les exploitants car les linéaires sont faibles pour chaque prise en charge.
- Les exploitants n'ont plus d'échéance pour atteindre une classe de précision A pour l'ensemble de leur patrimoine réseau construit avant le 1^{er} juillet 2012.
- Le marquage-piquetage est trop souvent réalisé par simple report des récépissés et plans de DICT, y compris avec des plans de réseaux en classes B et C, sans réalisation préalable des IC/OL en phase projet.
- Les IC, lorsqu'elles sont réalisées en phase projet (une fois appliquées les conditions d'exemption à la classe A et de dispense), ne suffisent pas à sécuriser les travaux (cf. exemple 1 page 4).
- Les responsables de projets, par méconnaissance ou incompréhension, font du « bricolage » réglementaire (cf. exemple 2 page 4).



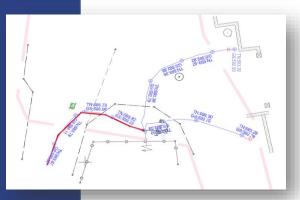
Exemple 1: écarts entre la sécurité apportée par un plan conforme après application des exemptions à la classe A et le même plan après réalisation des ML et des OL en phase projet



Plan conforme après application des exemptions à la classe A, transmis par l'exploitant en réponse à une DT, et donc sans ML ni demande d'IC :

Le plan est réputé conforme en unité urbaine, avec du réseau en classe A sans altimétrie, du réseau en classe B dessiné mais mal localisé en traversée de route et des branchements avec affleurants visibles non cartographiés.

(exemptions à la classe A).



Résultat des ML et OL:

En rouge : détection du réseau seul = ML En bleu : détection du réseau et des branchements non cartographiés = OL

Ce sont les OL en phase projet (facultatives) qui sécurisent l'exécution des travaux.

Exemple 2 : rédaction de CCTP « adaptatif ».

Exemple de CCTP :

* Fausse classe A :

La classe A est affichée sur les réponses aux DT, cependant avec des éléments cartographiques douteux.

Si cas douteux, il est attendu une initiative de la part du prestataire pour réaliser de lui-même les investigations qu'il juge nécessaire.

Dans cet exemple de clause, le responsable de projet demande au prestataire en IC d'assumer par des OL la sécurisation des travaux.

Ce transfert de responsabilité est inapproprié.

La seule attitude possible pour le prestataire consiste à réaliser systématiquement une détection complète des réseaux sensibles avec leurs branchements (les OL complètent les IC).

Une nécessaire clarification des conditions de réalisation des OL

- La règlementation n'oblige pas l'intégration des OL dans la cartographie des exploitants : ceci conduit les responsables de projets à des dépenses redondantes au fil du temps, gaspillant les fonds publics ;
- Les OL sortent du périmètre de la certification, elles peuvent donc être réalisées avec une qualité dégradée (sans accès aux ouvrages, ...) par des entreprises non spécialisées, non certifiées;
- Les plans remis par les exploitants ont des légendes et des échelles diverses rendant leur lecture délicate et source de risques supplémentaires lors du marquage-piquetage et des travaux;
- Les IC comme les OL par détection sont décrites dans le référentiel de la certification et entrent de fait dans le périmètre des audits (source Cofrac). Il en est de même pour le marquage-piquetage. Les prestataires certifiés disposent de la compétence leur permettant de réaliser l'ensemble de ces prestations;
- Contrairement aux OL réalisées en phase conception, les OL réalisées en phase de préparation ou d'exécution de travaux ne peuvent être réalisées en conformité avec le référentiel de certification. La réalisation tardive des OL peut de surcroit nuire à la bonne conduite du projet et ajouter des coûts élevés pour les fouilles ou le recours aux techniques douces.

EN SYNTHESE









- La sécurisation des travaux est insuffisamment garantie par l'application qui est actuellement faite de la réglementation;
- Les coûts de la cartographie, lorsqu'ils transitent par des IC (fragmentées), sont élevés pour les exploitants;
- Les responsables de projets gaspillent leurs deniers en ne communiquant pas les résultats des IC et des OL aux exploitants;
- Le périmètre de la certification mérite d'être clarifié, notamment pour les OL et le marquage-piquetage.

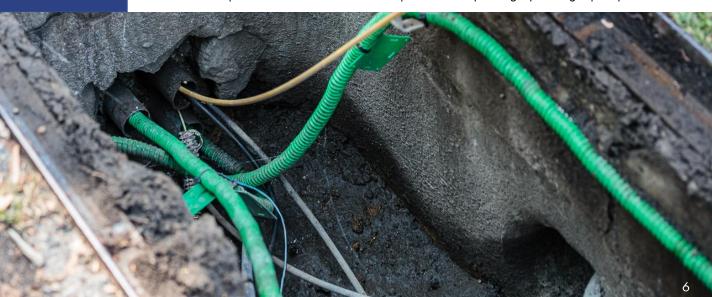


Les propositions de la FNEDRE pour la relance du plan anti-endommagement

- OBJECTIF N°1 : assurer la sécurité des travaux, limiter les aléas et ainsi mieux maitriser les délais et les budgets.
- OBJECTIF N°3: capitaliser sur les missions de détection pour assurer la bonne utilisation des fonds publics.

Propositions:

- Recommander aux responsables de projets (RP) de compléter la lettre de mission du prestataire certifié avec une prestation rémunérée pour la préparation des éléments à transmettre aux exploitants concernés (plans, linéaires facturables, adresses d'envoi). Ceci vaut tant pour les IC que pour les OL réalisées en phase projet;
- Rappeler systématiquement aux RP leur obligation d'envoyer les plans des résultats des IC aux exploitants ;
- Recommander aux RP de faire réaliser les OL dans les mêmes conditions que les IC afin de permettre l'envoi des résultats et leur intégration par les exploitants;
- Accompagner les RP afin d'améliorer leur connaissance de la règlementation;
- Recommander la réalisation du marquage-piquetage par le prestataire certifié ayant réalisé les IC et/ou les OL, plutôt que de le confier à l'exécutant des travaux (y compris la rédaction et la préparation du compte-rendu de marquage-piquetage). Un plan géoréférencé du marquage-piquetage, annexé au compte-rendu, peut se substituer ou compléter le reportage photographique.



 OBJECTIF N°2 : rationaliser le coût de l'amélioration de la connaissance patrimoniale des réseaux tout en rémunérant la qualité des prestations

Propositions:

- Encourager la réalisation des OL en phase projet dans les conditions des IC et organiser l'envoi des résultats aux exploitants de réseaux;
- Accompagner les RP pour qu'ils transmettent systématiquement aux exploitants les résultats des IC et ceux des OL réalisées dans les mêmes conditions que les IC;
- Promouvoir la réalisation et le paiement d'affleurant à affleurant pour les IC de tous les réseaux concernés.
- OBJECTIF N°4 : consolider la confiance dans la qualité et l'homogénéité des prestations de détection en s'assurant de leur bonne exécution

Propositions:

- Dès la phase études, recommander la réalisation d'IC et d'OL par un prestataire certifié (seules les IC seront prises en charge par l'exploitant). Comme pour les IC, les OL doivent respecter les obligations réglementaires d'accès aux ouvrages;
- Laisser libre la possibilité de faire appel à des OL intrusives comme non intrusives lors de la préparation de chantier, et compléter les marchés de travaux par les CTF. Dans ce cas, le résultat des OL, réalisé le plus souvent par un prestataire non certifié et sans accès aux ouvrages, ne peut être transmis aux exploitants.



Point de vue sur la situation actuelle des prestataires en détection

- Des RP égarés qui semblent avoir compris l'obligation de sécuriser les travaux réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage, mais qui commandent confusément de la « détection », sans percevoir la différence entre les IC et les OL, et sans connaître les possibilités de refacturation pour les IC.
- Une perspective d'activité en détection qui semble illimitée dans le temps, puisque la cartographie des réseaux des exploitants ne s'améliore plus ou trop peu.
- Aucune exigence de qualité, avec un périmètre de certification limité aux IC, alors que les RP commandent essentiellement des OL, y compris lorsque les exploitants leur demandent des IC en réponse aux DT.

Conséquences possibles pour les prestataires en détection à moyen terme

- En se réduisant, le périmètre de la certification ouvre le champ à des prestations de qualité dégradée ou réalisées de plus en plus fréquemment, en phase travaux plutôt qu'en phase d'étude, avec les aspiratrices des exécutants de travaux plutôt qu'avec les appareils de détection des prestataires.
- Sans légitimité associée à une expertise reconnue, l'avantage du prestataire certifié risque de disparaitre.
- La perspective d'activité en détection qui peut sembler aujourd'hui illimitée dans le temps pourrait se retourner contre nos activités.

Plan d'actions 2022 proposé par la FNEDRE

Le Conseil d'administration de la FNEDRE a bâti une proposition de plan d'actions permettant de répondre collectivement aux 4 objectifs détaillés dans les pages précédentes.

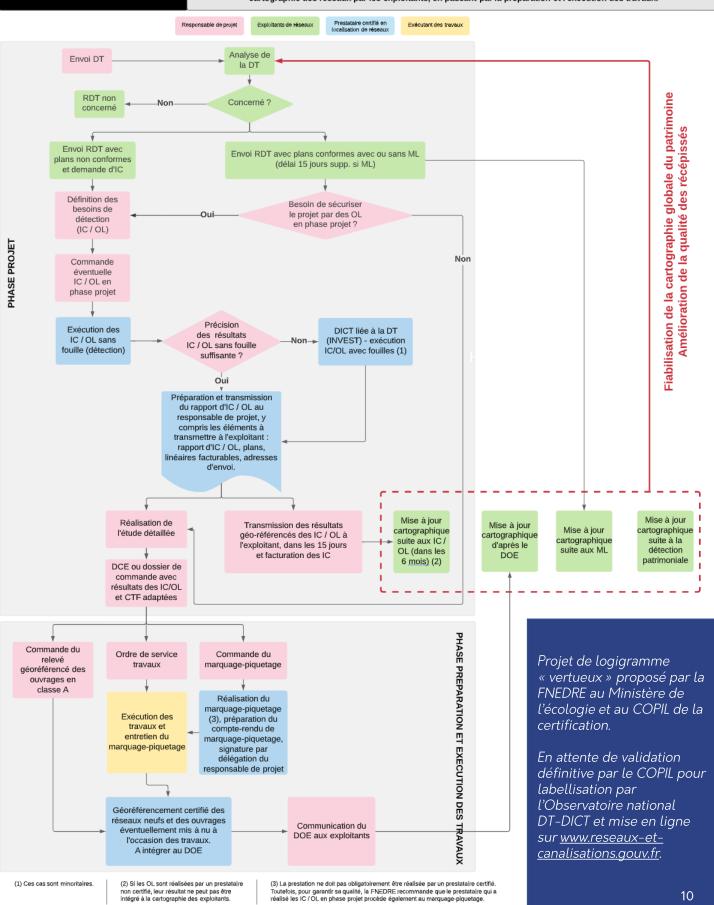
Un projet d'intérêt général, sans évolution réglementaire, mais avec des interactions plus vertueuses

- En phase projet, recommander aux RP de faire appel à un prestataire certifié pour la réalisation des OL comme des IC, dans les conditions du référentiel de la certification;
- Recommander aux RP de confier à son prestataire certifié la préparation de l'envoi du résultat des IC/OL aux exploitants, moyennant rémunération;
- Sur la base des IC/OL réalisées, recommander aux RP de faire appel au même prestataire certifié pour la réalisation du marquage-piquetage, avec compte-rendu et rendez-vous pour signature contradictoire;
- Rédiger des modèles de CCTP pour la réalisation des prestations ;
- Négocier avec les exploitants de réseaux sensibles un engagement pour le respect de nouvelles échéances – raisonnables – pour une cartographie en classe A de l'ensemble de leurs réseaux, afin que la détection patrimoniale se poursuive à bon rythme;
- Confier à l'Observatoire national DT-DICT le suivi de ces engagements ;
- Organiser des webinaires gratuits d'accompagnement pour les RP (synthèse de la règlementation, mise en place des processus de fonctionnement dans les services des donneurs d'ordres pour analyse des DT et transmission des livrables aux exploitants).



LOGIGRAMME IC / OL EN PHASE PROJET

Processus réglementaire lié aux travaux à proximité des réseaux : depuis la conception du projet jusqu'à la mise à jour de la cartographie des réseaux par les exploitants, en passant par la préparation et l'exécution des travaux.



Plan d'accompagnement des adhérents pour 2022

Le Conseil d'administration de la FNEDRE a arrêté un plan d'accompagnement de ses adhérents pour 2022, reprenant et complétant les actions inscrites au plan de mandat 2019–2022.

L'engagement de la FNEDRE pour ses adhérents

- Sensibiliser à la nécessité d'élargir les moyens de la certification à toutes les prestations (OL et marquage-piquetage);
- Rédiger et diffuser des modèles types pour le suivi standardisé des échanges de plans d'IC/OL entre RP et exploitants, et modèles de facturation proforma (DQE rempli);
- Rédiger et diffuser une fiche technique pour la bonne pratique du marquage-piquetage avec compte-rendu contradictoire;
- Diffuser et expliquer les modèles de CCTP « détection » ;
- Accompagner la mise en place de titres professionnels (Ministère du travail) allant dans le sens de la qualité globale;
- Relancer la qualification professionnelle QualiFNEDRE;
- Organiser des actions de formations techniques et réglementaires auprès des personnels de nos adhérents.





Vie de la fédération

La prochaine Assemblée Générale annuelle de la FNEDRE se tiendra à Lille le 6 avril 2022.

Le Conseil d'administration vous donne rendez-vous à Lille Grand Palais. Publication d'un modèle type de CCTP IC/OL à destination des collectivités territoriales

> Communications de l'Observatoire National DT-DICT





Publication d'un modèle-type de CCTP IC/OL à destination des collectivités territoriales

> Communications de l'Observatoire National DT-DICT



Publication d'un modèle-type de CCTP IC/OL à destination des collectivités territoriales

Comme annoncé lors des réunions régionales qui se sont tenues en fin d'année 2021, un groupe de travail, composé de plusieurs membres du Conseil d'administration et de notre chargé de mission, vient de finaliser la rédaction d'un modèle-type de cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour la réalisation de prestations de localisation de réseaux enterrés par détection et/ou géoréférencement. Il est accompagné d'un modèle-type de bordereau des prix unitaires (BPU).

Ces modèles-type de CCTP et BPU ont été rédigés dans le strict respect de la réglementation anti-endommagement des réseaux (DT-DICT) et en cohérence avec les objectifs du plan d'actions présenté dans les pages précédentes de cette InfoNews.

Les prestations visées couvrent l'ensemble des obligations des responsables de projets (RP) qui font réaliser, sous leur maîtrise d'ouvrage, des travaux à proximité des réseaux enterrés : investigations complémentaires (IC), opérations de localisation (OL), marquage-piquetage des réseaux en début de chantier, récolement des réseaux en fouilles ouvertes ou fermées.

Une création 100% FNEDRE



Ces modèles sont la propriété de la FNEDRE. Dans l'intérêt de la profession, ils seront mis à disposition gracieusement des collectivités territoriales qui souhaitent lancer des consultations pour la réalisation de prestations de localisation de réseaux et qui en font la demande auprès de la FNEDRE.

Tous les adhérents de la FNEDRE peuvent disposer de ces documents en vue de les communiquer à leurs clients et prospects, en en faisant la demande auprès du secrétariat (secretariat@fnedre.org). Ils peuvent aussi faire part de leurs commentaires ou propositions sur leur contenu auprès des membres du Conseil d'administration.

Ces documents ne doivent en aucun cas être transmis à des entreprises privées, des cabinets de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou à tout autre entité, qui pourraient en faire un usage commercial.

Le groupe de travail interne planche désormais sur la rédaction d'un modèle-type de CCTP pour la réalisation de prestations de localisation patrimoniale à destination des collectivités territoriales qui exploitent des réseaux enterrés.

Le modèle-type de CCTP proposé privilégie :



- La réalisation des IC, des OL et du marquagepiquetage de début de chantier par le (même) prestataire certifié en détection et en géoréférencement;
- La réalisation systématique des OL en phase projet, en complément des IC lorsque celles-ci sont obligatoires ou en substitution dans les cas de dispense, y compris sur les tronçons des réseaux qui entrent dans le champ d'application des exemptions à la classe A;
- L'extension systématique du périmètre des IC aux tronçons de réseaux qui entrent dans le champ des exemptions à la classe A;
- La réalisation des OL dans les conditions des IC pour que leurs résultats puissent être transmis aux exploitants concernés et intégrés à leur cartographie;
- La réalisation du levé des réseaux neufs (sans tranchée et fouille fermée) dans les conditions des IC pour que leurs résultats puissent être utilisés par le RP s'il est l'exploitant du réseau ou transmis à l'exploitant à qui il délègue l'exploitation;
- La préparation, par le prestataire certifié, du dossier d'envoi des plans que le responsable de projet devra faire suivre aux exploitants de réseaux concernés.

Le modèle-type de BPU proposé prévoit notamment :

- La rémunération des prestations au ml de réseau détecté, relevé, marquépiqueté ou contrôlé ;
- La rémunération de la préparation des interventions ;
- La rémunération de la réalisation du rapport IC/OL comprenant la préparation des éléments à transmettre aux exploitants (plans, linéaires facturables, tronçons sur lesquels la classe A n'a pu être atteinte par détection, adresses d'envoi, ...).

Publication d'un modèle-type de CCTP IC/OL à destination des collectivités territoriales

> Communications de l'Observatoire National DT-DICT



Communications de l'Observatoire national DT-DICT

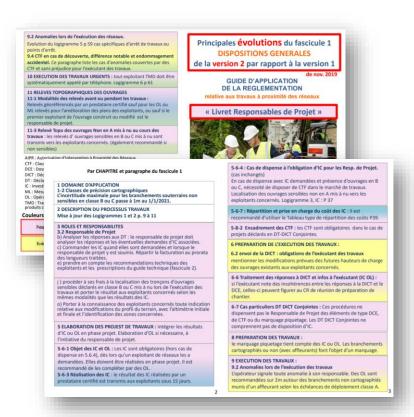
L'Observatoire National DT-DICT, dont la FNEDRE est représentée au Conseil d'administration par sa Présidente, vient de publier plusieurs techniques et/ou pratiques relatives à la réglementation anti-endommagement et à ses évolutions récentes.

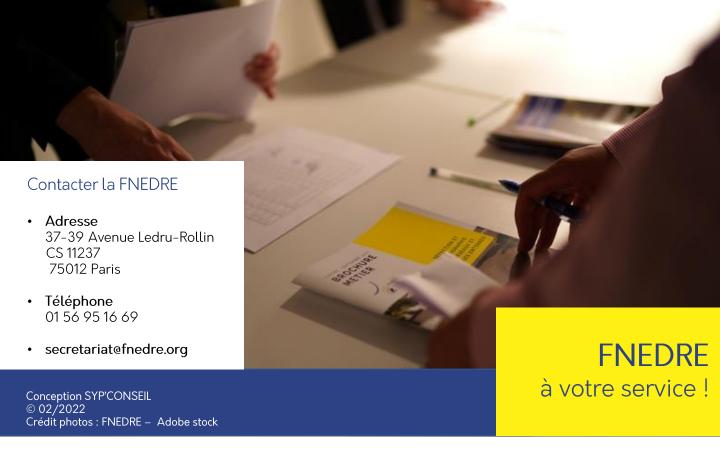
L'ON DT-DICT vient ainsi de mettre en ligne sur son site (https://www.observatoire-national-dt-dict.fr/mediatheque) 4 fiches techniques qui synthétisent les principales évolutions du fascicule 1 du guide d'application de la réglementation pour les responsables de projets, les exécutants de travaux, les exploitants de réseaux et les prestataires certifiés en localisation de réseaux.

Il vient aussi de publier une communication qui vient rappeler une règle de base, encore insuffisamment respectée aujourd'hui : Pas de DICT sans DT ! En 2020, un tiers des DICT émises par exécutants de travaux étaient « orphelines » ... (https://www.observatoire-national-dt-dictfr/wp-content/uploads/2022/01/FICHE_PRATIQUE_PAS_DE_DICT_SANS_DT_ON_DT_DICT_2021.pdf)

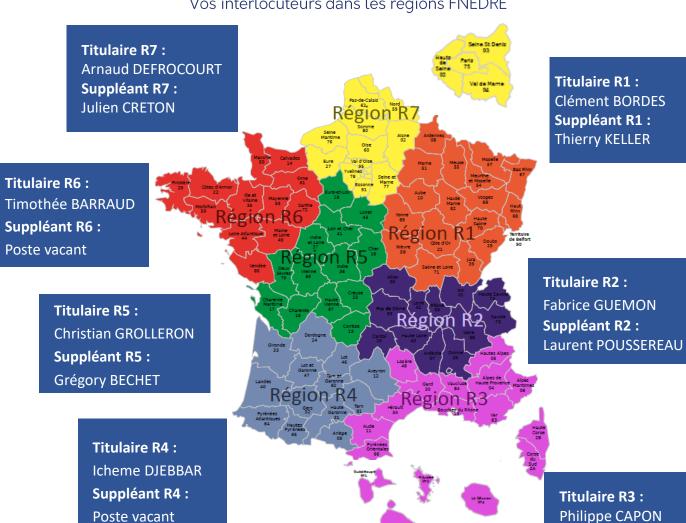
N'hésitez pas à consulter le site de l'ON DT-DICT, vous y trouverez notamment les comptes rendus des réunions des 20 Observatoires Régionaux DT-DICT : https://www.observatoire-national-dt-dictf/observatoires-regionaux-dt-dict/







Vos interlocuteurs dans les régions FNEDRE



Suppléant R3: Loic BALTHAZARD